

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 23 (1977)  
**Heft:** 10

**Anhang:** [Nouvelles locales] : Lyon  
**Autor:** Dufour, A. / Jacot, J-F. / A. S.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

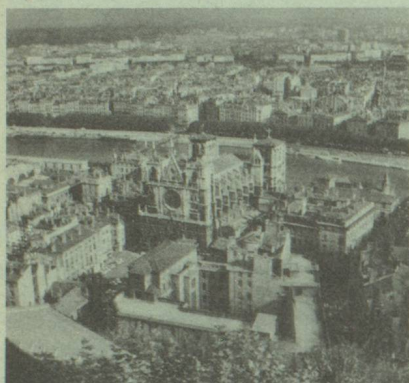
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lyon



8, rue Godefroy  
69453 - LYON - CEDEX 3  
Tél. : 24-51-34 - 24-72-81.

### Droit de vote dans le canton de Genève

Tous ceux qui ont choisi une commune de vote dans le canton de Genève, ont dû être surpris d'apprendre qu'ils n'avaient pas la possibilité de voter *effectivement* dans leur commune d'origine ou de leur dernier domicile dans le canton, ceci, par suite d'une centralisation des opérations de vote auprès des autorités cantonales.

Il me semble personnellement qu'il s'agit là d'une opération contraire à l'esprit et à la lettre de la loi du 19 décembre 1975 et de l'ordonnance fédérale du 25 août 1976.

Dans le but de poursuivre mes démarches, il me serait agréable de connaître tous ceux qui sont éventuellement intéressés par ce problème, notamment en ce qui concerne mes compatriotes résidant dans les régions proches du canton de Genève, soit du côté du pays de Gex, soit en Savoie et surtout en Haute-Savoie.

Je leur demande de bien vouloir se manifester en m'écrivant à mon domicile : 30, avenue du Maréchal-Foch, 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE.

MERCI.

Le Président de l'Union Helvétique,  
J.-F. JACOT.

La disparition de M. Emile Ettlin, le 31 juillet 1977, a privé la Chambre de Commerce Suisse en France, Section Rhône-Alpes et Centre, d'un excellent collaborateur.

Pendant les quatre années au cours desquelles il a exercé les fonctions de Secrétaire de notre Section, tous ont pu apprécier son efficacité, sa parfaite courtoisie et son dévouement ; jusqu'à son dernier jour, il a tenu à assurer sa charge, malgré les terribles troubles que lui causait la maladie qui l'a emporté.

Nous tenons également à souligner le rôle important qu'il a assumé en tant que Secrétaire de l'UNION HELVÉTIQUE.

Nous nous souviendrons tous longtemps de son passage parmi nous, et présentons à Mme ETTLIN et à ses deux filles nos bien sincères condoléances.

A. DUFOUR,  
J.-F. JACOT.

### COMPTE RENDU de la commémoration du 1<sup>er</sup> Août à Lyon

Il n'est pas toujours facile d'organiser, en pleine période de vacances, l'anniversaire de la Confédération Helvétique au sein de la Communauté suisse de Lyon. Il est d'autant plus méritoire si cette commémoration se trouve insufflée d'un esprit qui déborde le sentiment de routine patriotique.

Or, tel est le mérite de M. Jean-François Jacot, Président de l'Union Helvétique de Lyon. Grâce à la fermeté de ses convictions et à la ténacité de ses intentions, la soirée du 1<sup>er</sup> Août mise sur pied par ses soins à la Maison Suisse fut une réussite. En effet, quelque cent compatriotes ont tenu à témoigner au Président Jacot, par leur venue, leur estime et leur reconnaissance. Parmi eux se trouvaient Mme Adatte, Présidente du Groupement des Dames suisses, nouveau membre suppléant de la Commission des Suisses de l'étranger, MM. Bachmann, Président des Tireurs Suisses, Poggi, ancien Vice-président de la Chambre de Commerce suisse à Lyon.

En ouvrant la cérémonie, le Président Jacot a rendu hommage à la mémoire de M. Emile Ettlin, secrétaire général de la section Rhône-Alpes de la Chambre de Commerce suisse, enlevé le 31 juillet 1977 à l'affection de ses proches.

Puis M. Jacot s'attacha à exposer les répercussions positives pour notre pays de certaines affaires d'une gravité incontestable qui — ces der-

niers mois — ont marqué l'opinion publique en Suisse. Il n'a pas manqué non plus de rappeler, dans un autre ordre d'idée, la portée réelle du droit de vote fédéral accordé en 1977 aux Suisses de l'étranger. Et il a vivement recommandé à nos compatriotes de s'inscrire, par l'entremise du Consulat général, sur les listes des électeurs en Suisse. Il faut se souvenir que M. Jacot est un des grands promoteurs des droits politiques des Suisses de l'étranger. Actuellement, il poursuit ses efforts en vue de créer les conditions favorables à l'assouplissement de la présente procédure de votation.

Ensuite, ce fut au tour de M. Simon, Consul Général, d'adresser quelques réflexions à l'assemblée, que nous publions ci-après.

Le Salut traditionnel et chaleureux du Président de la Confédération, M. Kurt Furgler, à l'intention des Suisses de l'étranger, ainsi que le cantique suisse marquèrent la fin de la cérémonie officielle.

Une collation servie au Carnotzet de la Maison suisse permit aux compatriotes de renouer des contacts et de terminer la soirée dans l'amitié.

### ALLOCUTION de M. André Simon, Consul général de Suisse, à l'occasion de la célébration du 1<sup>er</sup> Août

Organiser l'Anniversaire de la Confédération Helvétique au sein des communautés suisses à l'étranger n'est pas aisé. Tenter d'entourer cet Anniversaire d'une ambiance qui ne soit pas celle d'une simple émotion de routine patriotique exige courage et conviction. Il y a, en effet, une distance psychologique à franchir. C'est pourquoi je tiens à remercier publiquement M. Jacot, Président de l'Union des Suisses, et tous ceux qui l'ont assisté de nous avoir offert cette soirée. Je rends hommage à la foi renouvelée que M. le Président de l'Union des Suisses et son équipe témoignent en ce qu'ils font.

Puis, vous me permettrez de m'adresser à nos amis Français et de leur dire combien je suis sensible à leur venue. Qu'ils sachent que, pour moi, l'amitié franco-suisse n'est pas un lieu commun des discours officiels.



Cette amitié repose sur quelque chose de profond, né de l'histoire, né des frontières communes, né des multiples liens interpénétrants entre les deux pays, né d'une convergence des vues fondamentales propres aux deux nations. Donc, merci aux amis Français d'avoir élargi nos rangs par leur présence.

La Suisse a vécu, ces dernières trente années, une période de prospérité exceptionnelle. Elle a connu un progrès économique et social sans précédent. Elle a noué et affirmé des relations d'amitié et de coopération avec la plupart des nations du globe. Il n'en est pas moins vrai que ces trente années de développement in-

comparable ont transformé le pays, son visage, sa mentalité. Or, en dépit de la désacralisation de certaines traditions, l'infrastructure de la Confédération est toujours solide. Les institutions fonctionnent. Chaque jour, les Suisses accomplissent le miracle d'unir ce qui ailleurs divise ou oppose. En effet, le plein exercice de la souveraineté du peuple n'empêche pas le Gouvernement de conserver son efficacité. L'unité de l'Etat n'est pas mise en péril par la pleine liberté dont jouissent les citoyens. Et, même si chacun subit l'influence de la communauté culturelle ou religieuse qui le lie à nos voisins, l'adhésion de tous à la Patrie reste assurée. Donc,

comme par le passé, la Suisse, c'est la cohésion de tous dans une incroyable diversité. La démocratie suisse est saine, vivante et agissante. Or, la démocratie au sens classique est étroitement liée à un minimum de prospérité, une prospérité ordonnée et logiquement répartie. Mais, située au cœur de l'Europe, la Suisse, pratiquement dépourvue de ressources naturelles, subit directement toutes les conséquences des perturbations économiques, sociales et politiques qui atteignent l'Europe. Malgré sa neutralité, la Suisse est un des pays les plus impliqués au plan international par ses échanges commerciaux, financiers, scientifiques, touristiques et autres.

D'ailleurs, la prospérité ou la pauvreté, la croissance ou la dépression ne sont plus déterminées uniquement par des phénomènes autarciques. Expansion ou récession économiques sont influencées dans une mesure grandissante par des mécanismes interdépendants au plan international, mécanismes conjoncturels, monétaires, énergétiques, commerciaux. Les économies nationales deviennent toujours plus dépendantes l'une de l'autre et, par voie de conséquence, un peu plus solidaires. Aussi, n' imagine-t-on pas que la Suisse puisse être prospère dans une Europe en crise. Non, la Suisse a un intérêt éminent à l'existence d'un partenaire européen solide, à des voisins — telle la France — prospères.

Tant il est vrai que nous nous orientons vers une communauté de vues dont l'une des résultantes est, comme déjà annoncé, une certaine forme de solidarité internationale. La Suisse est appelée à contribuer, au plan international, à des actions de stimulation économique, à la coordination des actions énergétiques, au soutien des balances de paiement de nos partenaires déficitaires, à des concertations sur la lutte contre l'inflation, contre la hausse des prix. Il s'avère chaque jour davantage que la notion classique de l'indépendance des Etats doit être redéfinie dans un contexte d'interdépendance de plus en plus organisée. Dans une pareille constellation mouvante, il est humain que d'aucuns parmi nos compatriotes aient le sentiment que l'individu perd toute emprise sur les événements essentiels, il est logique qu'ils en conçoivent un malaise.

## SPECIAL LYON

### Calendrier des prochaines manifestations spéciales DES ASSOCIATIONS SUISSES DE LYON

- Vendredi 21 octobre 1977 : Soirée cantonale ZURICH et SCHAFFHOUSE.
- Vendredi 4 novembre 1977 : Soirée des TIREURS SUISSES
- Samedi 19 novembre 1977 : Soirée PRO TICINO.
- Vendredi 25 novembre 1977 : Représentation culturelle dans la grande salle (pièce de l'auteur suisse FRISCH jouée par le comédien allemand HALLER, en coopération avec le GOETHE INSTITUT de LYON.
- Mercredi 30 novembre 1977 : Soirée cinématographique présentée par M. CHARRETTON. Durée de la projection : environ 1 h 30, avec notamment un film de quinze à vingt minutes sur la « Fête des Vignerons 1977 ».
- Samedi 10 décembre 1977 : Fête de l'Escalade (costumée).
- Dimanche 18 décembre 1977 : Arbre de Noël pour les enfants, les personnes du troisième âge (avec la participation de la SOCIÉTÉ SUISSE DE BIENFAISANCE) et tous ceux qui voudront bien être des nôtres.
- Mercredi 1<sup>er</sup> mars 1978 : Pensez déjà à la soirée Neuchâteloise.

...

Pour tous renseignements et inscriptions, écrire ou téléphoner au Secrétariat de la Chambre de Commerce Suisse en France, Section Rhône-Alpes et Centre, 15, rue du Musée-Guimet, 69006 LYON. — Tél. : 52-82-83 ou 52-87-82.

#### IMPORTANT

N'oubliez pas de vous inscrire auprès du CONSULAT GENERAL DE SUISSE  
si vous désirez profiter de vos droits politiques en Suisse.

Nous vous rappelons que notre Carnotzet est ouvert aux membres des Associations Suisses de LYON, et leurs amis de passage dans la région :

- tous les lundis et vendredis, ainsi que les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois (sauf en Août), de 20 h 30 à 23 heures, et notamment :
- Association Philatélique Suisse : chaque premier Lundi du mois ;
- Tireurs Suisses de LYON : chaque premier Vendredi du mois.

De plus, le Groupe des DAMES SUISSES se réunit chaque premier Jeudi du mois (d'Octobre à Juin) dans la grande salle et à la même adresse, à partir de 15 heures (thé et causerie amicale).



Cependant, il faut être conscients que l'histoire n'est pas fondée sur un courant unique. Si le monde tend vers l'unification, il tend aussi vers l'autonomie des communautés même les plus petites. D'ailleurs, les deux aspirations ne sont pas nécessairement contradictoires. Les petits Etats ont les mêmes chances de survie que les grandes nations. Il importe, toutefois, que le petit Etat ne soit pas figé, qu'il soit conscient que c'est en communauté que doit se faire l'approche des problèmes dont dépend l'ordre et la prospérité du monde de demain. Dans ce demain, la Suisse continuera à s'inspirer du respect du particularisme dans le fédéralisme. La Suisse de demain continuera à professer sa foi en la dignité de l'homme libre ; une liberté régie par un ordre juridique démocratique et fédéraliste. Car, personne n'a droit à la liberté absolue. La limite où commence et finit la liberté s'appelle la loi. L'Etat lui-même est soumis à la loi. En conclusion, qu'il me soit permis de revenir sur la notion de malaise dont font état certains compatriotes.

A mon sens, ce malaise est étroitement lié au progrès des hommes et des choses. Ce malaise est peut-être l'expression de l'imperfection de notre condition humaine. Mais ce malaise est peut-être, en dernière analyse, notre raison d'être. Acceptons donc avec optimisme le développement tumultueux de notre vie. C'est là le souhait que je forme en cette soirée de Premier Août.

A. S.

Faute de place, la fin de l'exposé de M. A. Dufour paraîtra dans le numéro de décembre.

**Suisses de France**  
**Risque, épargne**  
**Le Fonds de**  
**solidarité est à**  
**votre disposition**

**hôpital suisse  
de paris**



TÉLÉPHONE 644 40-00

**au service  
de  
notre  
colonie**



## LA LUTÈCE

Compagnie d'assurances contre les risques de toute nature

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE : Lyon (6<sup>e</sup>) - 15, rue du Musée Guimet

AGENCES GÉNÉRALES DANS TOUTE LA FRANCE

SUCCESSALE DE PARIS :

43, rue de la Chaussée d'Antin  
(Tél. : 526.87.59)

SUCCESSALE DE STRASBOURG :

10, rue des Francs-Bourgeois  
(Tél. : 32.12.14)

BUREAU DE LYON :

2, rue de la République  
(Tél. : 28.10.99)

Compagnie spécialisée dans l'assurance :

- Multirisques « BLOC » des APPARTEMENTS, BUREAUX, VILLAS, COMMERCES ;
- De personnes : HOSPITALISATION  
— INDIVIDUELLE — ACCIDENTS.